



# DÉLIBÉRATION

## du 13 février 2024

Présents : 25 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le treize février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Madame Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, , Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Laurence BERNARD TANGUY), Mme Isabelle LEAUTE (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Sandrine MARTINY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 7 février 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>14 FEV. 2024</u> Publiée, <u>20 FEV. 2024</u> Notifiée, le	
Délibération n°24.1.2	<b><u>FINANCES</u></b> <i>Approbation du Compte Administratif 2023 BUDGET GENERAL</i>

Les conditions d'exécution du budget principal 2023 sont présentées aux membres du Conseil Municipal. Le Compte Administratif du budget principal 2023 est soumis au vote de l'assemblée.

### Après avoir entendu cet exposé,

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-31, D.2342-12 ;  
Vu la délibération n° 23.2.1 du 28 mars 2023, adoptant le Budget Primitif de l'exercice 2023 du budget principal ;  
Vu la délibération n° 23.7.5 du 07 novembre 2023 adoptant la Décision Modificative n° 1 au budget principal de l'exercice 2023 ;  
Considérant que les balances des Comptes Administratifs de l'exercice 2023 ont été comparées aux balances des comptes tenus par le Comptable du Trésor public et qu'elles sont en parfaite concordance ;  
Considérant la présentation en commission des FINANCES le 29 janvier 2024 ;*

**Madame le Maire ayant quitté la salle,  
Siégeant sous la présidence de Ludovic LEDUC,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **ADOpte** le compte administratif du budget général, exercice 2023 arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	4 267 801.13€	1 129 784.17€
Recettes	5 392 368.82€	2 151 731.57€
<i>Déficit global de clôture</i>		
<b><i>Excédent global de clôture</i></b>	<b>1 124 567.69€</b>	<b>1 021 947.40€</b>

Sandrine MARTINY  
Secrétaire de séance

Le Maire,  
Nadine YOU



Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20240213-2412-DE Reçu le 14/02/2024